

Vers une stagnation des salaires en sécurité privée en 2021 : le GES le constate et le regrette.

Devant le refus de la majorité des organisations syndicales de salariés d'accepter une revalorisation de la grille salariale dans le cadre des négociations annuelles obligatoires pour l'année 2021, le GES fait part de sa stupéfaction tout en prenant acte de cette décision incompréhensible.

Malgré la crise sanitaire, devenue économique, malgré les fortes incertitudes sur l'activité des mois à venir (en événementiel, en aéroportuaire, en tourisme, etc.) et souhaitant qu'un accord salarial puisse entrer en vigueur **pour le 1^{er} janvier prochain, les organisations représentatives d'employeurs avaient proposé, dès ce mois de juillet, une revalorisation pour l'année 2021 de 0,4 % de tous les coefficients de la grille salariale ainsi que de l'ensemble des primes et indemnités conventionnelles.**

Le GES souhaitait ainsi s'inscrire, en pleine transparence, dans la logique de l'accord du 5 novembre 2019 relatif aux revalorisations salariales pour l'année 2020 : ce dernier indiquait l'engagement des employeurs de maintenir le premier coefficient de la grille au-dessus du SMIC en 2021, entraînant ainsi une hausse de l'ensemble des salaires.

L'accord proposé n'a pas recueilli, à ce jour, le nombre de signatures nécessaires du côté des organisations syndicales, contrairement à ce que laissait espérer l'accord du 5 novembre 2019 signé par FO, l'UNSA et la CFE-CGC. Cette situation entraînera de facto une stagnation des salaires conventionnels de la branche Prévention-Sécurité pour l'année 2021. Le GES regrette que la partie salariale n'ait pas saisi l'opportunité de voir augmenter, de manière réaliste compte tenu des incertitudes économiques à venir, les salaires et primes conventionnelles des agents de sécurité dès le 1^{er} janvier prochain.

Toutefois, ce constat de désaccord ne remet pas en cause l'ambition affichée du GES de transformer à l'horizon 2022 le secteur de la sécurité privée, en restant conforme à la trajectoire à 3 ans et à l'agenda social définis en 2019. La révision des classifications des métiers de la branche, la recherche d'une montée en compétences des salariés et une meilleure attractivité des métiers de la prévention-sécurité sont les objectifs poursuivis, parallèlement à une refonte de la régulation économique et des relations avec les donneurs d'ordre.

CONTACT PRESSE :

CEDRIC PAULIN
Secrétaire Général du GES
+33 6 16 66 87 17
contact@ges-securite-privee.org
www.ges-securite-privee.org

Le GES est la 1^{ère} organisation patronale de la filière de la sécurité privée, avec une représentativité de plus de 83 %.

La branche professionnelle de la Prévention-Sécurité rassemble près de 3 500 entreprises, près de 180 000 salariés, pour un chiffre d'affaires de plus de 7 milliards d'euros.